

PRIX DE L'ABONNEMENT  
POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6 au 1<sup>er</sup>.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DE-NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 27 DÉCEMBRE 1845.

Aujourd'hui commence la session du parlement; aujourd'hui le roi viendra prononcer le discours d'usage, œuvre ministérielle dans laquelle le cabinet a coutume de présenter les événements sous un point de vue toujours favorable, où les faits sont torturés afin d'en tirer les conséquences que des ministres seuls peuvent entrevoir, où tout se peint, en un mot, des plus belles couleurs. Nous pourrions devancer les chevaux de M. Conte et les ailes du télégraphe, et donner à peu près le discours d'ouverture. Nous nous bornerons à appeler l'attention sur les points principaux qui y seront traités.

A l'intérieur, un déficit dans l'une des parties de la récolte a fait naître des craintes qui étaient exagérées, il est vrai, mais qui n'étaient pas cependant sans quelque fondement. Le discours dira que les rapports qui parviennent des départements doivent rassurer le public sur les craintes d'une disette, que les ressources de la France suffiront à tous les besoins. Il ne nous dira pas comment il se fait que le prix du pain s'élève constamment depuis deux mois, bien que les ressources et les récoltes présentent tout l'effectif nécessaire à la consommation. Il ne nous dira pas ce qui a été fait pour empêcher la spéculation de faire des bénéfices illicites en produisant une disette factice, parce qu'en réalité aucune mesure n'a été prise. Notre gouvernement est fécond en pronostics rassurants, en vœux adressés à la Providence; il ne l'est pas assez en mesures capables de réaliser ces vœux.

L'instruction publique aura sa mention; il sera question de la réorganisation de l'Université, et le ministère trouvera dans ce fait des promesses, des garanties pour l'avenir. Peut-être même osera-t-il faire une timide allusion à la prétendue satisfaction donnée au pays et à la chambre par la fermeture des maisons de jésuites, à la mission de M. Rossi à Rome. Mais une déclaration franche et précise sur les prétentions du clergé qui s'efforce d'obtenir la direction de l'enseignement, il ne la fera pas. Bien décidé à caresser les évêques, il fera ses efforts pour leur persuader qu'il obéit malgré lui aux préjugés du pays, et il ne dira rien qui puisse le brouiller avec eux.

Le ministère aura le courage de parler des réseaux de chemins de fer, qui, en sillonnant le pays, porteront la prospérité sur tous les points, ouvriront des débouchés nouveaux à de grandes industries du pays, maintiendront à travers la France le transit des autres nations en doublant la rapidité des transports. Il se taira sur la crise commerciale qu'a fait naître le mauvais système adopté pour l'exécution de ces chemins, système qui a détourné les capitaux de leur voie, excité un jeu effréné, appauvri le négoce, occasionné les faillites qui ruinent des milliers de familles, avili les propriétés. Il ne reconnaîtra pas qu'il est l'auteur, la cause première de tous ces maux, et, au lieu d'annoncer un prompt retour à un système meilleur, capable de les faire cesser, il s'en remettra à la Providence du soin de les guérir. C'est là un moyen commode de gouvernement.

Notre colonie d'Afrique a été le théâtre d'une insurrection

sanglante que le gouverneur général n'a pas su prévoir, que la dispersion de nos soldats n'a pas pu prévenir, qu'il faut aujourd'hui réprimer à grand-peine, au prix de nouveaux sacrifices. Le cabinet rendra-t-il à M. Bugeaud, à celui qu'il a fait maréchal de France, qu'il a paré du titre suranné et ridicule de duc de l'Isly, la justice que méritent et son incapacité et ses incartades? Nullement. Il s'applaudira de ce que le courage de nos soldats, leur valeur éprouvée, l'activité qu'ils ont déployée ont déjoué les projets de l'ennemi.

Quant à l'élément civil de gouvernement qu'il faut développer enfin dans cette nouvelle France livrée à tout l'arbitraire du sabre, et que M. Bugeaud combat de toutes ses forces, en dira-t-il un mot? Fera-t-il connaître ses intentions à cet égard? Assignera-t-il enfin une époque à l'organisation, à l'établissement sérieux du pouvoir civil? L'osera-t-il?

Les affaires de la Plata, de Tahiti, de Madagascar, des croisières établies sur la côte d'Afrique pour la répression de la traite, lui fourniront l'occasion de vanter l'entente cordiale qui règne entre la France et l'Angleterre. Mais il n'abordera pas le fond de ces questions; il se gardera bien d'avouer le sacrifice de nos droits sur la souveraineté de l'île malgache qu'il fait à la Grande-Bretagne, en acceptant sa coopération contre les Hovas. Il n'osera pas qualifier cette étrange combinaison qui réunit sur les côtes de Tahiti, dans le port de Papaëte, les flottes française et anglaise, toujours prêtes à en venir aux mains, l'une voulant maintenir la tranquillité du pays, l'autre poussant à l'insurrection.

Il s'applaudira de la paix qui règne en Espagne; il parlera des efforts du gouvernement pour rendre de la sécurité à tous les intérêts, pour établir un mode uniforme dans la perception de l'impôt, dans le recrutement de l'armée. Mais des libertés brisées, des garanties détruites, de l'arbitraire mis à la place de la loi, du jury dépossédé, des cortès dominées, du sang répandu, de la tyrannie qui pèse sur le pays, il ne dira mot parce que tout cela est son ouvrage.

Nous avons analysé à l'avance le discours de la couronne, à l'ouverture du parlement. Il ne s'écartera guère du cadre que nous avons tracé. Devant cette administration si complaisante pour l'étranger, si impuissante quand il s'agit des intérêts généraux de la France, les devoirs de l'opposition grandissent. Le ministère a commis tant de fautes, les événements ont tant de fois condamné sa politique, démontré sa faiblesse, son incapacité, que jamais l'opposition n'eut de plus grandes chances de succès. Nous avons l'intime conviction que si les diverses nuances de l'opposition de gauche veulent faire taire les petites vanités, les petites susceptibilités de personnes; si les députés qui appartiennent à ces fractions veulent comprendre qu'ils sont les représentants de la France et non les représentants de petites coteries; s'ils peuvent adopter un programme commun, celui de la réforme électorale, par exemple, ils triompheront sans aucun doute, et le ministère du 29 octobre aura ouvert la session pour la dernière fois.

Rien de décisif dans la crise ministérielle en Angleterre. Les

journaux de Londres du 23 s'occupent principalement du message du président Polk, qui vient d'arriver. Ce document est trop long pour que nous puissions en donner aujourd'hui même l'analyse. On le considère en Angleterre comme plus calme et plus digne que l'adresse d'inauguration de M. Polk; et quoiqu'on reconnaisse cependant que M. Polk ne veut faire aucune concession, l'effet de son discours n'a cependant pas eu à la Bourse, sur les fonds, une influence fâcheuse.

Tous les journaux annoncent qu'une invitation a été envoyée à tous les anciens membres du cabinet Peel, pour se réunir à Windsor dans l'après-midi. Un convoi spécial sur le chemin de fer de Great Western avait été commandé pour les transporter. On présume que l'ouverture définitive du parlement sera fixée dans ce conseil pour vers la fin de janvier.

Le Herald prétend que tous les anciens membres du ministère Peel, moins un (qu'il ne nomme pas), reprendront leurs portefeuilles. Ce seraient donc deux adjonctions à faire, puisque lord Warncliffe vient de mourir.

Lord Ellenborough, que l'on disait devoir faire partie du nouveau cabinet tory, n'est point à Londres, et rien n'annonce qu'il ait reçu l'invitation de s'y rendre.

Le Times dément formellement la nouvelle qui avait été répandue de la nomination du prince Albert au commandement en chef des forces anglaises de terre, dans le cas de démission du duc de Wellington.

« La reine, dit-il, n'y a jamais songé; et son époux est trop modeste pour prétendre à des fonctions au-dessus de ses forces et qui exigent une grande expérience de l'organisation et de l'administration militaires en Angleterre. »

Paris, le 25 décembre 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Les députés présents à Paris se réuniront demain vendredi en séance préparatoire, à huis-clos, dans la salle des conférences, pour tirer au sort la grande députation de vingt membres qui doit aller au devant du roi le lendemain 27, jour de l'ouverture des chambres. Cette séance préparatoire sera présidée par le doyen d'âge. Les fonctions de secrétaire seront remplies par les membres les plus jeunes de la chambre.

— Le lundi 29, la chambre des députés se réunira en séance publique pour le tirage au sort des bureaux; elle se retirera ensuite dans ses bureaux pour y procéder à leur organisation, c'est-à-dire à la nomination des présidents et des secrétaires, et de la commission des pétitions. La chambre rentrera ensuite en séance publique pour la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus ou réélus, et pour l'élection du président. La chambre aura à vérifier l'élection de seize membres nouveaux. Neuf ont été nommés en remplacement de membres promus à la pairie; ce sont MM. Dumas, Larnac, Bergeain, Debelleye fils, Quenault, Choque, Moulin, Marande et Desprez. Six, MM. de Marmier, Schneider, Pidancet, Parandier, Goulard et Renouard de Busnières, ont remplacé des députés morts ou démissionnaires. Enfin M. Delzers a été nommé en remplacement de M. Pons, soumis à la réélection par suite de leur promotion à des fonctions publiques, ont été réélus.

— On calcule que les opérations nécessaires pour la constitution du bureau définitif de la chambre ne seront terminées que dans la

FEUILLETON DU CENSEUR. — 28 DÉCEMBRE.

### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

MM. et M<sup>me</sup> E. Taigny. — Les Mousquetaires, drame en cinq actes et douze tableaux.

Nous aurons tout-à-l'heure à vous parler de ce drame lugubre et hideux des Mousquetaires, où le rire se mêle aux sanglots et les larmes au sang. Mais avant de pénétrer dans cette boue, dans ce limon, de puiser le dégoût dans ces passions qui enlaidissent l'espèce humaine et font oublier que l'homme a été créé à l'image de Dieu, laissez ma critique s'animer, respirer et vivre dans des sentiments plus vrais, plus purs, plus délicats; et voilà justement que, pour dissiper de mon cerveau les noires vapeurs, pour chasser le cauchemar aux ailes de plomb, j'aperçois, douce et souriante, M<sup>me</sup> Taigny, frêle et délicate comme une apparition, avec de grands yeux qui parlent et une petite bouche qui sourit, bouche charmante qui caresse chaque mot, adoucit chaque son de la voix et imprègne chaque phrase de chaleur et de suavité. M<sup>me</sup> Taigny, enfant gâtée du vaudeville, non pas de ce vaudeville épais et graveleux, tel qu'on le joue au théâtre des Célestins ou sur les tréteaux des faubourgs, mais du vaudeville de bonne société, de bonne compagnie, qui choisit ses mots, polit sa phrase, se contente de passions faciles, se joue à travers d'innocentes colères, de naïves méchancetés, et se couronne d'amours fleuris; de ce vaudeville qui chante, non du creux de la gorge comme du fond d'une outre vide, mais qui chante en sautillant et sautille en chantant. Aussi comme M<sup>me</sup> Taigny sait l'aimer et le comprendre! Comme elle se plaît avec lui dans tous ces petits sentiers du tendre, dans ces détours de l'amour! Comme elle s'y joue avec grâce, finesse et naïveté, sans apparente étude, sans prétention marquée, répandant partout ou la mélancolie de sa passion ou les espiègleries de ses caprices! Car elle pleure à la fois par amour, comme elle sourit par gaieté, par folie, par besoin et par abandon. Sur sa figure délicate et impressionnable comme une feuille de sensitive les larmes coulent douces, pénétrantes et tristes, plus tristes encore par les doux sourires qui les traversent, par ces éclairs de joie qui ne font qu'éclairer la mélancolie; et si tout cela vous pénètre trop profondément l'âme, vous attristez péniblement, la charmante enfant sèche ses larmes pour sécher les vôtres, retroussé légèrement le bord de ses lèvres, vous regarde malicieusement, et fait la moue en souriant; de femme sensible et mélancolique elle se transforme en jeune écolière, en espiègle de quinze ans. Ce saule-pleureur qui vous attristait tout-à-l'heure s'est couvert de rosée, et cette rosée est retombée sur vos lèvres.

M<sup>me</sup> Taigny a toujours dans le cœur un amour, un amour qui la trouve partout jeune et belle, pleine de vie et de fraîcheur; un amour qui la suit dans chaque rôle nouveau, dans chaque pièce nouvelle, qui change comme elle de forme et de langage, mais qui dans le cœur se trouve toujours le même. Cet amour c'est M. Taigny; et vraiment ils ont bien raison de s'ai-

mer tous deux, de se le dire et de se le prouver chaque soir sur la scène. Le couple est charmant! M. Taigny est à M<sup>me</sup> Taigny ce qu'un anneau est au troisième doigt, c'est-à-dire que l'un est le complément de l'autre, que le sourire de celui-ci engendre la joie de celui-là.

Et pourquoi n'aimerait-on pas M. Taigny? N'est-ce pas une figure pleine de jeunesse et de fraîcheur? Est-il nécessaire, pour être amoureux, d'avoir le teint terreux ou couleur de cire, et parce que la santé arrondit sans bouffissure vos joues et jette sur elles sa couleur rose, n'a-t-on point de sentiment dans le cœur? Parce qu'on n'est pas poursuivi par la bile, l'atrabile et toutes les noires humeurs, l'amour simple et naïf, l'amour du vaudeville ne peut-il pas exprimer sur votre figure toute sa suavité et sa douce expansion? Eve choisit-elle sur l'arbre de la science, pour la mordre, une pomme maigre, jaunâtre et ridée, ou bien celle qui était arrondie, dorée et mûre des rayons du soleil? Oui, M. Taigny a cette fleur de santé qui va si bien, qui rend si dispos, et qui est d'autant plus précieuse pour le comédien, qu'avec elle il n'est pas besoin de vermillon; et puis, la chose n'empêche pas M. Taigny d'être alerte, de sautiller sur ses talons, d'avoir de la gaieté et de l'entrain, et d'être tout cela avec grâce et élégance. Que d'autres, à sa place, seraient risibles et prétentieux, lourds et malappris, s'embarrasseraient, en entrant, dans le tapis du salon, froisseraient lourdement leur habit contre les murs, et, en voulant tomber à genoux, se fourvoieraient maladroitement dans les jupons de la femme qu'ils adorent!

M. et M<sup>me</sup> Taigny sont en ce moment au théâtre des Célestins. Depuis quelque temps ce couple gracieux a quitté Paris et ce théâtre du Vaudeville qui les a pendant si long-temps nourris de bravos et d'applaudissements. Comme le pigeon de La Fontaine, ils ont voulu voyager; mais, plus heureux que lui, au lieu de rentrer au toit paternel avec une aile de moins, ils y reviendront avec des bravos de plus. Partout où ils ont passé, ils ont joué leurs amours, chanté leurs couplets, et, en échange de chaque chanson, ils ont reçu des fleurs et des bouquets, de sorte qu'allant de ville en ville, égayant chaque buisson du chemin de leur joyeuse bonne humeur, ils sont arrivés, toujours amoureux, toujours unis, dans cette ville de Lyon, comme si les papillons qui volent, les oiseaux qui chantent aimaient les brouillards et le froid, et, au milieu de toutes ces cheminées qui fument du charbon, de ces maisons qui se baignent dans la boue, ils ont choisi le toit le plus triste, le plus délabré; ils se sont abattus sur ce pauvre théâtre des Célestins, qui depuis long-temps n'abrite que la tristesse et l'ennui, eux qui n'avaient gazouillé que dans des nids fleuris. Quelle triste déception! C'est qu'en effet il n'y a rien dans ce théâtre des Célestins, rien que des murs frais et humides qui se lézardent, des tapisseries qui se déchirent, des acteurs qui s'ennuient et un public qui fait comme eux. C'est que pour qu'une maison soit aimable, joyeuse, parfumée et fleurie, il faut qu'elle soit habitée par des femmes jeunes, fraîches et joyes, et, je le dis à regret, vous n'avez, Mesdames des Célestins, ni jeunesse, ni fraîcheur, ni beauté; car il n'y a plus de jeunesse avec les années, plus de fraîcheur dans la boîte à rouge, et plus de beauté avec des rides au front.

Malheureusement pour vous, Mesdames, M. de Balzac ne fait pas de vaudevilles, et dans la comédie de M. Galoppe d'Onquaire il n'y a qu'une femme de quarante ans.

Quelle tristesse a dû s'emparer de nos deux voyageurs, quand ils se sont trouvés enfermés dans cette maison enfumée, dans cette cage maudite! Et cependant ils ont chanté parce que les oiseaux chantent, même dans leur prison, et, malgré tout, les échos du théâtre, depuis long-temps endormis, se sont réveillés; pour les écouter, le vieux Célestin lui-même a oublié sa surdité, et, à la fin, s'est laissé dériver le front par leurs mains caressantes. Ils ont tout ranimé, tout fait revivre autour d'eux.

Voilà ce que l'on fait, ce que l'on peut faire quand on a de la jeunesse et de l'amour, quand on a de l'esprit et du cœur, quand on est artiste enfin.

Et maintenant enveloppons-nous largement de notre manteau couleur de muraille, et mettons la main sur la garde de notre lame de Tolède; car voici venir ces Mousquetaires que vous connaissez déjà, et que vous avez poursuivis si bravement à travers les douze volumes du roman. Athos, Porthos, Aramis, d'Artagnan, voici leurs noms, leurs noms de guerre. Athos, c'est le philosophe des quatre; Porthos est la main droite de d'Artagnan; l'un commande, l'autre obéit; l'un a l'esprit, l'autre le poignet. Aramis, c'est la chanson et la joie du festin. Quand ces quatre oiseaux, oiseaux au beau plumage, ma foi, et de fière livrée de gentilhomme, sont à table autour d'une joyeuse bouteille, d'Artagnan songe à l'esprit qui fait sauter le bouchon; Porthos s'écrie: Du vin encore et du vin! Aramis accompagne le choc des verres d'un gai refrain, et Athos, le sombre Athos dit à la liqueur: Entre, liqueur, et chasse mes chagrins.

Les voilà aujourd'hui tous les quatre réunis, tous les quatre dévoués les uns pour les autres et se prenant franchement la main. C'est que ce sont de vieux camarades, de vieux frères d'armes; et puis, l'amitié ne les réunirait pas qu'ils seraient unis encore par une nécessité fatale, inexorable.

Et, tenez, pendant qu'ils m'ont leur joie, leur expansion, qu'ils sourient aux bouteilles vides et aux verres pleins, une main a déposé sur la table de leur fête un poignard plein de sang; le sang vient de parler, et les quatre joyeux chevaliers se sont levés, saisis d'effroi. C'est qu'autrefois ils ont jugé, condamné une femme, et l'ont fait exécuter. Cette femme était coupable, et cependant le dernier mot de leur festin est le mot: remords. « Bah! du vin! et puis du vin! » s'écrie Porthos, et Aramis d'étonner aussitôt sa pensée dans le souvenir des doux propos de sa maîtresse. D'Artagnan s'ennuie, il fera la guerre. Athos, lui, songe à la femme exécutée et à l'enfant de cette femme; car la meurtrière, la sacrilège, l'empoisonneuse, — cette femme était tout cela, — a laissé après elle, comme la vipère laisse le venin après la morsure, un enfant qui est la chair de sa chair, les os de ses os, un enfant pétri de ses passions et qui a reçu pour héritage la vengeance.

Le bourreau de Béthune a été l'exécuteur de cette femme; Mordaunt, c'est le nom de l'enfant, a tué le bourreau avec le poignard

séance de mercredi 31 décembre. La commission de l'adresse ne pourra donc être nommée que vendredi 2 janvier.

— L'année dernière, le projet de loi relatif au budget avait été présenté dès les premiers jours de la session; un journal assure ce matin que cette année il ne sera porté à la chambre qu'au mois de février. Comme on ne peut pas encore nous offrir un budget en équilibre, on retardera l'aven de cette triste réalité de manière à ce que l'opposition ne puisse pas s'en faire un argument lors de la discussion de l'adresse.

— M. Sébastiani revient de Corse; il sera à Paris la semaine prochaine. Il a éprouvé dans son pays une très violente attaque de goutte.

— Les élections générales de la garde nationale devant avoir lieu dans le courant de l'année prochaine, le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets pour leur recommander de veiller à ce que les maires et présidents des conseils de recensement apportent les plus grands soins à la confection des nouvelles listes. Les radiations et les nouvelles inscriptions doivent se faire avec une exactitude d'autant plus scrupuleuse que c'est sous l'influence de ces listes que vont avoir lieu, pour trois ans, les choix des officiers et sous-officiers de toutes les gardes nationales du royaume.

— C'est M. Sappey qui présidera la chambre en qualité de doyen d'âge. Cet honneur, peu enviable, revenait de droit à M. Dupont (de l'Eure), qui compte au moins dix années de plus que M. Sappey; mais l'honorable député de l'extrême gauche a déclaré que, cette année comme l'année dernière, il ne revendiquerait pas un privilège qui lui imposerait, le jour de la séance royale, certains devoirs auxquels il est peu désireux de satisfaire.

— Le *National* a indiqué hier à l'opposition la ligne de conduite qu'elle doit suivre dans la question de la présidence si elle veut sérieusement renverser M. Sauzet, ce docile porte-sonnette qui sera encore le candidat du ministère. Le *National*, tout en rendant justice aux qualités qui pourraient donner à M. Dupin le droit de prétendre à remplacer M. Sauzet, conseille à l'opposition de ne pas mettre en avant cette candidature et de lui préférer celle de M. Dufaure, qui, dans les circonstances où nous sommes, présente beaucoup plus de chances, et dont la réussite, d'ailleurs, serait très significative quant à la question ministérielle. Il est certain, en effet, que, si M. Dufaure était nommé, il n'occuperait pour ainsi dire pas le fauteuil et passerait directement de son banc au banc ministériel. Il serait suffisamment temps alors de songer à M. Dupin, surtout si celui-ci, comprenant bien sa position en ce moment, se tenait à l'écart et usait de toute son influence pour faire nommer M. Dufaure.

L'article du *National* a produit hier un grand effet à la salle des conférences, et il est probable que ses conseils seront suivis.

Le ministre de l'intérieur vient de faire imprimer les observations que la cour de cassation et les cours royales ont présentées en réponse aux questions qui leur avaient été posées sur la réforme des prisons. La cour de cassation admet la séparation de jour et de nuit dans les prisons affectées aux inculpés, prévenus et accusés; mais elle croit que, dans l'économie du projet de loi préparé par MM. Martin (du Nord) et Duchâtel, l'uniformité du régime cellulaire avait l'inconvénient de renverser l'échelle pénale telle qu'elle existe actuellement et de substituer une peine unique aux trois degrés de peines établis par le code. La cour de cassation conclut qu'il faut de deux choses l'une : ou trouver le moyen de différencier le mode d'emprisonnement cellulaire, de manière à conserver la gradation des peines et à mettre le nouveau régime en harmonie avec le code pénal, ou, si la chose est reconnue impossible, remanier le code pénal pour le mettre en harmonie avec le nouveau régime.

Les cours royales ont eu à se prononcer sur six questions :

1<sup>re</sup> question : Est-il possible d'appliquer l'emprisonnement cellulaire, sans remanier le code pénal, à toutes les catégories de détenus, inculpés, prévenus et accusés, d'une part, et, d'autre part, aux condamnés à l'emprisonnement à court et à long terme, aux réclusionnaires et aux forçats? — Résolue affirmativement par 13 cours royales, qui sont celles d'Agen, Aix, Besançon, Bordeaux, Caen, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Metz, Orléans, Rennes et Toulouse.

2<sup>me</sup> question : La séparation de jour et de nuit doit-elle être établie dans les prisons affectées aux inculpés, prévenus et accusés? — Résolue affirmativement par 23 cours, savoir : Agen, Aix,

Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Colmar, Lyon, Metz, Montpellier, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen et Toulouse. La cour de Bastia a répondu négativement; celle de Nîmes s'est abstenue; celles de Nancy et de Pau ont demandé que, pour les inculpés, prévenus et accusés, la séparation de jour ne fût adoptée qu'à titre de disposition facultative.

3<sup>me</sup> question : L'emprisonnement cellulaire doit-il être appliqué aux condamnés aux travaux forcés, soit à temps, soit à perpétuité? — Résolue affirmativement par 20 cours; négativement par 6 autres : celles d'Amiens, de Bourges, de Limoges, de Paris, de Poitiers et de Rouen. Celle de Nîmes s'est abstenue.

4<sup>me</sup> question : L'emprisonnement cellulaire doit-il être appliqué aux condamnés à la réclusion et aux condamnés à l'emprisonnement au-dessus d'un an? — Résolue affirmativement par 18 cours; négativement par 8 autres : celles d'Angers, Bourges, Colmar, Limoges, Montpellier, Nancy, Paris et Riom. Celle de Nîmes s'est abstenue.

5<sup>me</sup> question : L'emprisonnement cellulaire sera-t-il appliqué aux condamnés à un an et au dessous? — Résolue affirmativement par 22 cours; négativement par celles de Bastia, Montpellier et Pau. Celles de Nîmes et de Nancy se sont abstenues.

6<sup>me</sup> question : La peine de la transportation doit-elle être adoptée, comme le gouvernement l'a proposé, pour servir de complément à la peine de l'emprisonnement individuel? — Résolue affirmativement par 13 cours : Agen, Aix, Bastia, Besançon, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy, Nîmes, Orléans, Pau, Rennes, Rouen, Toulouse; négativement par 8 cours : Angers, Bourges, Colmar, Limoges, Montpellier, Paris, Poitiers, Riom, Amiens, Caen, Douai et Metz n'ont pas répondu.

13 cours royales se sont prononcées pour le projet sans amendement; 14 veulent des modifications.

Nous croyons devoir reproduire le passage suivant d'une brochure que vient de publier M. de Polignac, et dans laquelle il rappelle à M. de Genoude certains faits qui ne donnent guère à celui-ci le droit de se présenter comme l'un des hommes les plus libéraux, les plus constitutionnels et les plus avancés de France.

« Je conçois, dit M. de Polignac, qu'il ait oublié que le 7 août 1829, au soir, il se trouvait chez moi avec un de ses amis qu'il est inutile de nommer ici, et que, sans m'imposer aucune condition, comme il le prétend aujourd'hui (je n'en eusse même pas reçu de Charles X), sans m'imposer, dis-je, aucune condition, il rédigea et transcrivit avec cet ami l'ordonnance de nomination des nouveaux ministres, qui fut signée par le roi, et dont le contenu parut le lendemain dans le *Moniteur* du 6 août. Si, depuis cette époque jusqu'à la révolution de juillet, quelques pensées boudeuses se sont parfois emparées de lui, elles n'ont jamais été de longue durée; il s'éloignait pour revenir aussitôt. Il savait, en effet, que j'avais tenté (ce qui lui tenait fort à cœur) de faire entrer M. de Villèle aux affaires; mais que celui-ci avait refusé, en donnant pour motif qu'il ne pouvait raisonnablement pas accepter un portefeuille en présence de cette même chambre qui avait qualifié son ministère du terme de déplorable. »

« Je rappellerai donc au propriétaire de la *Gazette*, qui l'a sans doute encore oublié, que, malgré ses petites bouderies, il fréquentait très souvent l'hôtel du ministère des affaires étrangères; qu'il s'adressa même à moi pour lui faire rendre une pension dont j'ignorais l'existence, et qui lui avait été enlevée au ministère de l'intérieur. Je lui rappellerai enfin que, le lundi 26 juillet 1830, jour auquel les ordonnances parurent dans le *Moniteur*, il fut le premier qui vint, de bon matin, m'exprimer sa vive satisfaction en termes que je ne puis oublier, car, en parlant des ordonnances, il ne leur donnait pas la dénomination de coup d'état, mais il les appelait un coup de charte. »

Par de nouveaux ordres du 19 courant, les équipages des frégates *la Gloire* et *la Néréide* passeront sur le vaisseau *le Jupiter*, qui arme en transport. Il est destiné à recevoir le matériel d'artillerie et du génie que devaient prendre les frégates. Il sera immédiatement formé un équipage sédentaire pour *la Gloire*, qui sera conduite en rade le plus tôt possible.

Un journal de Brest, l'*Armoricaïn*, fait, au sujet de ces ordres et contre-ordres, les réflexions suivantes :

« Nous disions ces jours derniers que notre marine n'existait plus que dans le domaine de l'histoire; un fait tout récent vient

justifier cette assertion et démontrer que les nobles et belles traditions de sage administration maritime sont perdues.

« Il y a quinze jours que l'ordre fut transmis à Brest d'armer immédiatement deux frégates. *la Gloire*, qui était déjà en commission de rade, et *la Néréide*, qui était désarmée dans le port. Par suite de l'abandon où restent les ports de l'Océan, cet armement pouvait être effectué très rapidement, et, effectivement, il était presque terminé, et les bâtiments prêts à ouvrir leurs rôles, quand une dépêche ministérielle est venue transmettre l'ordre, que nous avons cité avant-hier, de remettre *la Gloire* en commission de rade, de désarmer *la Néréide*, et d'armer en remplacement le vaisseau *le Jupiter*, sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Lugeol, qui occupait les fonctions de second sur la frégate *la Belle-Poule*, commandée par S. A. R. le prince de Joinville.

« Cette nouvelle a jeté notre population maritime dans l'étonnement le plus grand. On a peine à concevoir que de semblables fautes soient commises, et l'on ne peut s'expliquer comment le ministère a pu successivement donner avec tant de légèreté des ordres si contradictoires qu'en supposant que, par une coupable condescendance, il se soit laissé forcer la main par le favoritisme. La composition de l'état-major du *Jupiter*, entièrement au choix, assurément, semblerait corroborer cette opinion que nous nous plaisons cependant à croire mal fondée.

« Quoi qu'il en soit à cet égard, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer les funestes conséquences de cette versatilité, par suite de laquelle les dépenses faites pour armer ces deux frégates et puis les désarmer sont perdues et sans aucun fruit pour le pays. C'est par de telles fautes et par l'abus si fréquent des changements d'installation que chaque commandant obtient avec la plus inconcevable facilité, qu'on arrive, avec un budget de 220 millions, à ne pouvoir construire qu'un sixième de vaisseau chaque année.

« On nous demande à quoi sert le contrôle devant de tels abus. Nous répondrons que le contrôle n'a rien à faire dans des cas comme ceux-ci. A quoi lui servirait-il de contrarier des actes émanés de la direction supérieure du corps de la marine? En rétablissant le contrôle, nous l'avons déjà dit, on a voulu effrayer les petits fonctionnaires en les retenant dans les strictes formes réglementaires, mais on n'a nullement voulu établir un corps probe, éclairé et actif, qui révélât les fautes commises et qui en empêchât le retour; c'eût été le moyen de voir clair dans un service où l'on est parvenu à maintenir l'obscurité et la complication, afin de vivre tranquillement à l'abri des investigations. La voix du contrôle restera donc impuissante et étouffée dans les bureaux, et les contrôleurs ne gagneront, à montrer trop de zèle, que de se créer de toutes parts des ennemis, jusqu'à ce qu'ils aient pris à leur tour le parti de fermer les yeux et de sommeiller paisiblement aux frais des contribuables.

« Telle est la marine que nous ont faite trente années de paix, au milieu du progrès des sciences, des arts, des institutions publiques; tel est le corps qui tient entre ses mains les destinées civiles et commerciales de la France! »

On lit dans le *New-York-Herald* du 30 novembre :

« M. Polk, dans son message, maintiendra la position qu'il a prise dans son adresse d'inauguration. Il réclamera l'intégralité de l'Orégon, comme faisant essentiellement partie du territoire. Il proposera au congrès d'adopter une loi constituant un gouvernement territorial dans l'Orégon. Ce serait la deuxième édition de la loi adoptée par les chambres il y a un an et qui fut repoussée par les sénateurs du Sud.

« Nous tenons de membres influents de l'Ouest, dit encore l'*Herald*, que cette loi pour l'établissement d'un gouvernement territorial dans l'Orégon sera adoptée avec une clause qui réservera l'arrangement de la frontière en discussion par le moyen de négociations ultérieures ou quelque grand havre qui se trouve sur la côte de l'Orégon. Le gouvernement anglais voudrait toute la navigation. Le gouvernement américain ne peut pas céder ce point; il préférerait avoir recours à l'épée. »

On écrit au *Courrier de Marseille*, sous la rubrique de Naples, 15 décembre :

« L'empereur Nicolas a laissé 45 croix à distribuer, 1,000 ducats aux gens du palais, quelques sommes pour les indigents et des cadeaux à la reine et aux princesses. Ces derniers cadeaux ont été désapprouvés en général comme n'étant pas conformes à l'étiquette.

« Nous avons pu recueillir quelques détails assez curieux relatifs à la vie intérieure du czar. Il couche avec un gros chien et une

que vous avez aperçu tout-à-l'heure sur la nappe rougie. Mais il ne s'arrêtera pas là, et déjà le sombre Athos l'aperçoit qui se prépare à de nouvelles vengeances.

Cependant nos quatre mousquetaires se remettent en guerre. Ils séparent leurs épées, mais en se promettant de ne jamais les croiser dans la bataille. D'Artagnan et Porthos sont pour le Mazarin, c'est-à-dire pour Cromwell contre Charles I<sup>er</sup>; les deux autres, Athos et Aramis, sont pour Charles contre Cromwell. Et voilà nos braves qui se mettent en tête de se rendre en Angleterre et de former à eux quatre deux armées. La chose est assez curieuse. Qu'importe? laissons-les faire.

De quoi s'agit-il donc? Pour les uns, de remettre Cromwell à la place de Charles, et pour les autres, de remettre en bon état la fortune du roi. Nos fiers chevaliers font triste mine, triste figure dans tout cela, n'empêchant pas que les choses n'arrivent à leur but, malgré toutes leurs rodomontades, et finissent par prendre peur, non pas devant toute une armée, mais devant un sombre personnage qui les poursuit comme un limier fait de sa proie, avec l'œil fauve et plein de sang.

C'est Mordaunt, le fils de la femme exécutée, qui les a à la fin reconnus pour les meurtriers de sa mère. Il ne peut les tuer malgré tous les pièges dont il sème leur route, mais il parvient à leur faire manquer le projet qu'ils ont formé de délivrer et d'enlever le roi Charles I<sup>er</sup> qui vient d'être condamné à mort, et de plus, pour satisfaire une partie de sa vengeance, se présente, au moment où l'on ne trouve pas d'exécuteur, pour tenir la place du bourreau.

Les quatre amis, n'ayant plus rien à faire en Angleterre, se préparent à partir pour la France, où ils pensent ne plus rencontrer Mordaunt. Cependant le traître est caché dans le navire, et déjà le flambeau est allumé qui doit mettre le feu aux poudres et faire sauter le vaisseau. Tout est perdu!

— Non! tout est sauvé! Le vaisseau saute en effet; mais les mousquetaires ont eu le temps de se jeter avant dans une barque, et maintenant les voilà qui voguent vers la France. En ce moment le théâtre représente un tableau qui pourrait être d'un magnifique effet. Pendant que le navire s'abîme, la barque monte sur les flots qui s'agitent et laissent apercevoir le corps de Mordaunt qui se perd dans l'abîme. Il implore le secours des mousquetaires. Athos, plus compatissant que les autres, lui tend la main; mais Mordaunt, dans une dernière convulsion de rage, l'entraîne dans les flots. — Athos se meurt! Athos n'est plus! Au secours!... Dieu! le voilà qui reparait sur une vague qui le dépose vivant dans la barque. Mordaunt reparait aussi, mais un poignard dans le sein.

Voilà le drame depuis si long-temps attendu, sur lequel l'administration avait fondé de si belles espérances, drame qui devait être une poule aux œufs d'or pour la direction. Nous-mêmes nous attendions avec curiosité et impatience; on nous avait nourri d'espérances long-temps de fèves et de pois, chiches qu'à la fin nous croyions avoir été invités à un festin de Balthazar, et c'est avec un grand désappointement que nous nous sommes trouvés réduits aux miettes d'un roman dont le succès pèsera toujours sur celui du drame qui a voulu lui voler son nom et sa popularité.

Cette pièce qui, avant tout, manque d'ensemble, d'unité, dont le but se perd dans des situations surajoutées qui, en divisant l'intérêt sur un grand nombre de personnages, ne parvient à la fixer sur aucun, a de plus un défaut, défaut d'autant plus grand qu'il mène inévitablement à l'ennui; nous voulons parler des longueurs interminables dans lesquelles il se traîne sans raison. La pièce commence à cinq heures et demie et ne finit qu'à minuit et demi; il est vrai que le *Wallenstein* de Schiller dure trois jours, mais nous ne pensons pas qu'on veuille en rien comparer Schiller avec M. Maquet. Du reste, les Français sont naturellement trop actifs, trop impatientes, l'idée marche chez eux trop en avant du fait, pour qu'ils s'accommodent facilement de ces lenteurs qui conviennent au tempérament flegmatique des Allemands. Quelques scènes nous ont cependant paru heureuses, celle, par exemple, du combat de Mordaunt avec les quatre gentilshommes, au moment où, se trouvant entre la peur et la pointe d'une épée, il se glisse comme un reptile dans une crevasse de mur.

Il n'y a qu'un rôle de femme dans la pièce, et ce rôle n'est qu'une longueur de plus et pourrait complètement s'en dégarer sans nuire à l'action. Le rôle de Cromwell est faux absurde. Au compte de M. A. Dumas, Cromwell serait l'homme le plus maladroit et le moins dissimulé de l'histoire; d'Artagnan et Mordaunt sont les deux caractères qui aient un type particulier. Le style de l'ouvrage est des plus usités au boulevard; c'est du vieux fil dont on coud tous les mélo-trames possibles. Nous n'avons pas reconnu dans ce rapiécage le peloton de M. Alexandre Dumas.

Malgré tout, ce drame aurait pu avoir plus de succès. C'est dans cette circonstance surtout que le théâtre des Célestins a montré toute sa pauvreté, toute son impuissance, la médiocrité de ses acteurs, l'incapacité de sa direction. Tout le personnel s'est trouvé réuni dans cette pièce, chacun a contribué à ce travail; ce qui n'a pas manqué d'y jeter davantage la confusion et le désordre.

M. Alexandre est peut-être le seul avec M. Ambroise qui ait su donner un type, un caractère à son rôle, celui de Mordaunt. Ce que l'on remarque toujours chez cet artiste, c'est l'heureux choix qu'il sait faire de costumes exacts et convenables, la manière distinguée dont il les porte. Du reste, M. Alexandre sait étudier, comprendre et composer un rôle; nous l'engageons, toutefois, à ménager certains éclats de voix. D'un autre côté, M. Alexandre étudie avec tant de conscience ses rôles qu'il exagère quelquefois ses mouvements qui, pour être très vrais, n'auraient besoin que d'être plus modérés; il semble en cela douter un peu de l'intelligence du public, qui lui prouve cependant assez souvent par ses applaudissements qu'il sait le comprendre. Du reste, ce dernier rôle est un de ses meilleurs, et c'est dire assez.

Porthos est celui des quatre mousquetaires qui, à l'exemple de Milon de Crotoné, assume un bœuf d'un coup de poing, le porte sur ses épaules pendant cinq cents pas et le mange presque en un jour; c'est la massue des trois autres. Ce rôle allait très-bien à Ambroise, qui est très bien allé au rôle; aussi ses exploits herculéens ont-ils beaucoup amusé le parterre. S'il fallait en croire M. Lugeol, la critique serait mal à son aise avec

lui; devons-nous pour cela, quand nous le rencontrons sur notre chemin, passer à droite ou passer à gauche? La chose n'est guère possible; M. Lugeol est tellement large, qu'il nous barre entièrement le passage. Donc, aujourd'hui nous nous arrêtons devant lui. D'abord, le rôle de d'Artagnan est le plus beau de tous, celui où il était le plus facile de produire de l'effet, et, il faut bien le dire, M. Lugeol en a fait un rôle insignifiant; il n'a su ni le comprendre ni le composer, ou plutôt il l'a composé avec toutes les reminiscences qu'il avait de ses rôles d'amoureux de vaudeville. C'est ainsi que, dès son entrée en scène dans le premier acte, il s'est rappelé les gestes et les manières grivoises qu'il avait dans certain rôle de *la Polka en Province*. Tout beau! mon noble chevalier! On ne déroge pas ainsi; on a plus de tenue, plus de finesse dans l'esprit. Et que diable! votre rôle vous en donne assez pour que vous en usiez un peu, et parce qu'on est Gascon, on n'a pas ce regard en dessous qui rend si sournois, on n'a pas cette figure maussade qui déplaît si fort. Mordious! monsieur le mousquetaire, un peu plus de franchise dans la figure, et soyez digne fils des bords de la Garonne. Il est vrai que, lorsque je vous vis dans le roman, vous étiez alerte, léger; le corps était sec, mais l'esprit était plein, et aujourd'hui que je vous rencontre dans le drame, vous êtes gros et gras. Le ventre nuit-il à la tête, à l'esprit? Je comprends alors pourquoi vos inspirations sont devenues si lourdes, vos stratagèmes d'autrefois si embarrassés. Tenez, on s'aperçoit que le dégoût s'est emparé de vous, car vous ne songez plus même à vos habits, vos habits dorés de gentilhomme. Tournez-vous un peu, que je vous voie. Quelle friperie est-ce que tout cela? Quel vent et quelle bouffissure dans tout ce costume! D'Artagnan! ami d'Artagnan! on voit que vous avez oublié votre maîtresse, et que depuis long-temps elle n'a pas attaché ses faveurs bleues sur votre épaule gauche. Un remède à tout cela : mettez-vous à la diète. Mordious! votre ami Porthos mangera pour vous.

M. Henry, dans le rôle d'Aramis, a beau, suivant son habitude, frapper la terre du pied, comme Pompée, il n'en fera jamais sortir du talent.

Athos a servi de rôle à M. Borssat qui déjà tient au Grand-Théâtre les rôles de raisonneurs et de pères nobles. C'est déjà plus qu'il ne lui en faut. Nous serions bien aises que chacun demeurât chez soi. Produire ses moyens quand on n'a que juste ce qu'il faut pour son emploi, ce n'est pas de la complaisance, c'est du gaspillage. On ne fait pas de l'art ainsi; on gâte le métier, voilà tout!

Nous devons dire que M. Robert a été plus que convenable dans son rôle. M. Duprez nous a démontré à sa manière que pour jouer Cromwell un comédien n'est pas tenu de connaître l'histoire.

Mme Ballaury, de son côté, dans le rôle de la reine Henriette, rôle plein d'expansion et de sensibilité, nous a prouvé de la manière la plus vraie, la plus éclatante, qu'elle avait... une excellente couturière.

Avec de semblables éléments, essayez un drame, et vous n'aurez qu'un chaos, et comme il n'y a que Dieu qui puisse faire la lumière dans le chaos, vous m'excuserez, cher lecteur, si dans tout ceci vous ne voyez pas clair.

Pa. F.

paire de pistolets sur un coussin de cuir rempli de foin. La crainte d'une mort violente paraît le préoccuper beaucoup, et ce n'est qu'à l'aide du plus strict incognito qu'il donne cours à son goût des promenades solitaires. A Palerme, sa sûreté avait été confiée à un employé supérieur de la police, qui eut la maladresse de se laisser voir de rue en rue, au point que l'empereur, inquiet, se rua sur lui avec les deux pistolets en question. « Qui êtes-vous ? que voulez-vous ? dit-il à cet inconnu. — Je suis employé de la police ; voyez mon uniforme sous mon manteau. — Allez-vous faire ..... je n'ai besoin de personne ; filez ou je vous tue. » L'homme de police eut tellement peur qu'il a failli en mourir. C'est qu'en effet Nicolas a l'air terrible et qu'il est d'une taille et d'une force à justifier une pareille frayeur.

En général, on cherche à mettre en relief ce qui peut être défavorable à l'empereur, sans tenir compte de ce qu'il peut faire de bien, ce qui prouve assez qu'il n'a pas conquis l'affection générale. Les grands seigneurs et les officiers parlent au roi de Naples avec une respectueuse familiarité ; les officiers de la suite de l'empereur n'en revenaient pas, car tout tremble devant le czar.

On lit dans le Journal du Havre :

Une lettre de Saint-Thomas, en date du 19 novembre, nous transmet la nouvelle d'une grossière avanie dont aurait été victime l'agent consulaire français au Cap-Haïtien. Nous n'avons que le temps de transcrire cet extrait :

Les nouvelles que je reçois de Saint-Domingue m'annoncent que notre agent consulaire au Cap a été fort maltraité.

Par suite d'un premier différend avec le président, il avait reçu l'ordre de sortir du territoire ; mais, sur l'intervention du consul général Levasseur, un délai de trois mois lui avait été accordé pour régler ses affaires.

Le président, ne tenant aucun compte du délai qu'il avait consenti et signé, dit-on, fit inopinément mettre en prison notre agent (je crois, M. Dubrai, pharmacien). Sur l'intervention du consul anglais, il est remis en liberté ; mais en se rendant à bord d'un navire en rade, la populace tombe sur lui et l'abîme de coups.

Dans ces entrefaites, le steamer *Tonnerre* arrive. Le capitaine, informé de ce qui s'est passé, va demander une explication au ministre, homme comme il faut, dit-on, qui est resté vingt années en France. Celui-ci répond qu'il déplore ce qui s'est passé, et qu'il a honte de servir un pareil gouvernement. Que dira le nôtre ? Est-ce assez d'avaries comme cela ?

On dit que, lorsque le consul anglais avait réclamé notre agent, le président Pierrrot avait répondu en termes grossiers.

### Chronique.

La crise commerciale qui pèse sur notre place, les faillites qui en ont été la suite, celles que l'on redoute encore, donnent lieu à des bruits qui malheureusement sont parfois fondés, mais qui parfois aussi sont complètement erronés.

Des bruits sans fondement ont été semés dans le public sur la santé et la fortune d'une de nos célébrités médicales obligée d'aller chercher sous le climat de l'Italie et de demander au repos le rétablissement d'une santé altérée par de longs et pénibles travaux. Les amis de M. le docteur Gensoul apprendront avec plaisir qu'il est complètement guéri de la maladie qui affectait chez lui l'organe de la vue. Il a écrit de Rome le 16 courant.

Mardi dernier, l'assemblée des marchands-fabricants de soierie de Lyon, réunis dans la salle des délibérations de la chambre de commerce, au Palais-des-Arts, sous la présidence de M. Montmartin, conseiller de préfecture délégué, a procédé à l'élection des prud'hommes. Voici quel a été le résultat du scrutin :

- M. Brisson (Adolphe), réélu membre titulaire ;
- MM. Bertrand et Gindre, réélus membres suppléants ;
- M. Reybère, élu titulaire pour deux années en remplacement de M. Grillet ;
- M. Penel, membre titulaire pour une année en remplacement de M. Ray ;
- M. Gariot, membre suppléant pour une année en remplacement de M. Chavent.

Les habitants propriétaires, électeurs et industriels des Brotteaux, au nombre de 829, viennent de faire parvenir une pétition à M. le ministre de l'intérieur, dans le but d'obtenir la séparation de ce quartier de celui de la Guillotière et son érection en commune indépendante. Les signataires de cette pétition rappellent dans ce document que la question de séparation entre les deux sections a été souvent agitée, et que les discordes et tiraillements intérieurs de son conseil municipal ont pris, dans ces derniers temps, un tel ca-

ractère de gravité, que le retour de la bonne harmonie n'est plus possible, en présence surtout des nouvelles divergences d'intérêt entre les habitants du nord et ceux du midi.

La société de médecine de Lyon tiendra une séance publique lundi prochain 29 décembre, à six heures du soir, au palais Saint-Pierre.

- Cette séance sera composée ainsi :
- 1° Ouverture de la séance par M. le docteur Janson, président ;
- 2° Rapport de la commission chargée d'examiner les mémoires adressés à la société sur un sujet de *médecine pratique* ;
- 3° Rapport de la commission sur les mémoires envoyés sur un sujet d'*hygiène locale* ;
- 4° Rapport de la commission permanente de vaccine ; distribution des primes et des médailles d'honneur aux médecins vaccinateurs ;
- 5° Eloge du docteur Chervin par le secrétaire général.

On lit dans le *Salinois* : « Dimanche dernier, 14 décembre, les habitants des montagnes, qui avaient à venir à notre foire, ont dû remplacer la voiture par le traîneau.

Nous apprenons que, pendant la journée du lundi, le temps était si mauvais et le vent tellement violent dans ces parages, que le contrôleur des contributions directes de Pontarlier et le percepteur de Bannans, en tournée de patentes pour l'exercice 1846, ont failli rester au milieu des neiges. Long-temps, égarés qu'ils étaient, ils ont erré à travers les territoires et les marais de la Rivière et de Bannans ; ils n'ont dû leur salut qu'à la force et à la vigueur du cheval attelé à leur traîneau.

La pluie ayant succédé à la neige dans la journée du mardi, mercredi au matin Nozeroy formait une île. Les vieillards assurent n'avoir jamais vu autant d'eau dans les deux bassins qui longent les côtés de cette ville ; ils estiment que les eaux s'élevaient à trois mètres au dessus du point le plus haut où elles soient arrivées précédemment.

Le *Patriote jurassien* rapporte le fait suivant : « Le sieur Favre, qui voyageait habituellement avec une voiture renfermant des objets de curiosité, s'est pendu dans une auberge de Lons-le-Saunier. On fait, sur le motif de ce suicide, plusieurs versions que nous ne croyons pas devoir rapporter. »

On lit dans le même journal : « Une fouille opérée sur le territoire de Chapelle-Volant par un des employés des forges de Baudin vient, dit-on, d'amener une découverte fort importante. C'est une veine de minerai de fer en grains, de belle qualité, qui est d'une surface de plus de quatre hectares et d'une profondeur d'au moins 1 mètre 30 centimètres. Le lavage pourra se faire sur place, ce qui diminuera beaucoup le frais de transport. Cette mine de fer va devenir une mine d'argent pour le propriétaire du champ, pour les maîtres de forges et pour le pays tout entier, car l'exploitation d'une richesse métallique de cette nature occupera beaucoup de bras dans le canton de Bletterans. »

M. Servan de Sugny, ancien procureur du roi près le tribunal de première instance de Nantua, vient de faire paraître à Paris un ouvrage ayant pour titre : *Confession d'un malheureux*. Il s'agit d'un forçat libéré qui écrit lui-même sa vie.

Le 23 courant a eu lieu, à la préfecture de l'Ain, l'adjudication de la concession du pont d'Evieu, sur le Rhône, entre les départements de l'Ain et de l'Isère.

Une seule soumission a été faite par M. Malboz (de Bordeaux), qui a été déclaré adjudicataire moyennant la concession du péage pendant 84 ans. Le maximum avait été fixé à 98 ans.

On sait qu'une subvention de 50,000 fr. est accordée pour ce pont par le gouvernement.

### Nouvelles diverses.

On écrit de Rouen, le 23 : « Un sieur B... marchand de bois à Paris, a quitté dimanche dernier son domicile sans en prévenir sa femme et sa famille. Il est descendu à l'hôtel de Rouen, où il a écrit une longue lettre. Une heure après il est sorti en disant qu'il rentrerait bientôt. Le jour même le maître d'hôtel reçut une lettre du sieur B... ; il lui annonçait qu'il avait l'intention de mettre fin à ses jours, le priant d'envoyer à sa femme tout ce qu'il avait écrit et son portefeuille. Depuis lors on n'a plus entendu parler de B... ; sa famille

est dans la plus grande inquiétude et s'attend de jour en jour à recevoir la nouvelle de sa mort. »

La *Gazette d'Augsbourg* du 20 décembre annonce formellement que Chekib Effendi, s'étant rendu impossible par sa conduite dans le Liban, n'ira pas occuper le poste d'ambassadeur à Londres. Cette position serait réservée à Halil-Pacha, qui gère l'intérim des affaires étrangères en attendant l'arrivée de Reschid-Pacha.

Le même journal dit que de M. Bourqueney est le seul diplomate qui, dans la question syrienne, ne se soit pas laissé tromper par la duplicité des ministres turcs.

### Nouvelles étrangères.

#### HAÏTI.

Le navire *la Renaissance*, parti d'Aquin le 28 octobre, apporte des nouvelles d'Haïti, dont la situation continuait à s'empirer. Voici l'extrait du rapport du capitaine Coué :

« On s'entretenait beaucoup, à mon départ, d'une expédition qui se préparait pour marcher contre la province de l'Est (partie dominicaine). Tous les citoyens en âge de porter les armes étaient requis et devaient se rendre sous les drapeaux au premier appel, sous peine d'encourir la peine portée contre les ennemis de la république. Un décret publié par le gouvernement enjoignait à tous les étrangers résidant sur le territoire insurgé d'en sortir dans les quinze jours de la publication du décret, ou de s'attendre à être traités comme ennemis. Deux autres décrets venaient de paraître : l'un diminuant l'impôt territorial et augmentant les droits de l'exportation des produits du Sud ; l'autre, confirmant un décret du 23 juillet, imposait aux navires un droit de tonnage de cinq gourdes par tonneau. »

#### RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

Le *Morning-Chronicle* publie des correspondances de Buenos-Ayres du 11 octobre.

Le chargé d'affaires de France qui part lundi emportera des offres du gouvernement de Buenos-Ayres pour l'arrangement de l'affaire. On dit que les ministres ont commencé à traiter avec le général Oribe. A Montevideo il a fallu l'intervention du ministre français et de l'amiral pour prévenir une révolution, une dispute sérieuse ayant eu lieu entre des officiers du parti intérieur.

Il n'y aurait guère que deux manières d'en finir : envoyer de nouveaux ministres ou une armée de 15 à 20,000 hommes. Si l'on envoyait une armée, Rosas abandonnerait la ville aux envahisseurs.

L'Angleterre ne voulait que la reconnaissance de l'indépendance absolue de la Banda orientale, tandis que la France et le Brésil poussent l'Angleterre à se brouiller avec Rosas dans d'autres vues et pour leur avantage. D'un autre côté, c'est pour l'Angleterre que Rosas est le mieux disposé, et il lui ferait volontiers quelques concessions qu'il ne serait pas disposé à faire aux deux autres.

Nous croyons que les alliés n'entreront pas dans le Parana cette année ; ils se mettront plutôt en communication avec Paz par l'Uruguay, ce qui est plus court. Comme il est clair que le Brésil ne veut pas se joindre à eux, ils le forceront probablement à s'avancer dans la Banda orientale. Alors on peut s'attendre à des complications.

Le gérant responsable, B. MURAT.

### Bourse de Lyon d'aujourd'hui 27 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.	1 <sup>er</sup> cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	900	»	905	900
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Paris à Orléans. .	»	»	1200	»	»	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen. . .	»	»	970	970	970	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	645	650	650	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier	»	»	»	»	»	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Bâle.	»	»	»	»	»	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Montreaux à Troyes	»	»	»	»	»	»
prime. . . . .	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	745	747 50	745	746 25
prime. . . . .	»	»	747 50	752 50	765	770

Etude de M<sup>e</sup> Montanet, huissier à Lyon, place Saint-Pierre, 10.

#### VENTE FORCÉE.

Lundi vingt-neuf décembre 1845, à dix heures du matin, continuation de la vente forcée d'objets saisis, sur la place du Marché de l'avenue de Saxe, aux Brotteaux. (1120)

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le lundi vingt-neuf décembre 1845, à dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente d'une grande quantité de glaces saisies. (1681)

#### Même étude.

Le mardi trente décembre 1845, à dix heures du matin, sur la place de la Martinière de la ville de Lyon, il sera procédé à la vente d'objets mobiliers saisis, consistant en glaces, tables, chaises, lits garnis, secrétaires, commodes, cheminée à la prussienne, poêle en fonte, rideaux de croisées, etc. (1682)

#### Même étude.

Le mercredi trente-un décembre 1845, à dix heures du matin, dans l'entrepôt de M<sup>me</sup> veuve Clav, sis à la Croix-Rousse, lieu de Serin, il sera procédé à la vente d'objets saisis, consistant en trois tonneaux contenant chacun deux hectolitres de vin rouge, vingt-quatre vieux tonneaux vides, trois brocs, cinq paquets de cercles, etc. (1683)



**A VENDRE** Un superbe cheval propre à la selle et à la voiture, de race mecklenbourgeoise. S'adresser chez M. Robert, vétérinaire, avenue de Noailles, aux Brotteaux. (44)

### DALLAGES

EN

## CIMENT-MARBRE,

De MM. BIDREMAN père et fils, Vaise, 6.

Des dalles de toutes formes et dimensions, carrées, octogonales, étoilées, imitant les pierres ordinairement employées au dallage, et tous les marbres, sont livrées avec garantie de durée à des prix inférieurs à ceux de tous les dallages en usage.

Prix des dallages par mètre carré.

- Imitation de pierre de Tonnerre :
- Minces. . . . . 6 f. 50 c.
- Epaisses. . . . . 7 50
- De marbre jaune veiné rouge :
- Minces. . . . . 7 50
- Epaisses. . . . . 8 50
- De marbre blanc veiné :
- Minces. . . . . 10 50
- Epaisses. . . . . 11 50
- Les frises sont fournies au même prix que le dallage.

Les dimensions de ces dalles sont de 20 à 25 centimètres. Les dalles minces ont 12 millimètres ; les dalles épaisses en ont de 15 à 16 ; leur forme est carrée et octogonale.

Dallages pour églises, chapelles, imitation de Sainte-Anne, de blanc veiné de noir, de rose, etc., de 14 à 18 f. le mètre. Ces dalles ont de 2 à 3 centimètres d'épaisseur.

Imitation des plus beaux marbres, brèche violette, granit d'Égypte, vert de mer, bleu fleuri ou turquin, de 15 à 25 fr. le mètre.

Ces marbres ne se préparent que sur commandes.

Des dallages en ciment se posent sur un fond bien dressé de mortier bâtard de quelques centimètres d'épaisseur et déjà un peu rassis ; on les fixe avec un coulis de plâtre et de mortier de

chaux tamisé.

#### Expérience.

L'expérience suivante est extraite d'un rapport fait par la société académique d'architecture de Lyon le 6 octobre 1845 :

Un vilebrequin, armé d'une mèche à pierre, agissant sans pression sous un poids constant, par 50 tours sur chaque échantillon, a fait les pénétrations ci-après :

- Dans le ciment marbre noir. . . 4 millimètres.
- blanc veiné. . . 3
- rouge. . . . . 2 3/4
- blanc pur. . . . 2 1/2

- Et dans les pierres naturelles, savoir :
- Pierres de Tonnerre. . . . . 7 millimètres.
- Tournus. . . . . 5
- Saint-Cyr. . . . . 3
- Villebois. . . . . 2 3/4
- Marbres de Carrare. . . . . 2

Voir les échantillons placés : A la préfecture, deuxième couloir des bureaux ; Au palais Saint-Pierre, salle d'histoire naturelle ; Au café de la Perle, quai de Retz ; Au café Berthoux, place des Célestins. On trouve aussi un dépôt de ces dalles chez M. Guillon, quai de l'Archevêché, à Lyon. (1110)

**A CEDER** Pour cause de décès. — Suite d'un commerce de charbons, coak, charbons de bois, bois de chauffage, à la Mulatière, ayant une clientèle avantageuse. S'adresser à M. Murat, entrepreneur, cabaretier, aux Barrières de la Quarantaine, ou à M<sup>me</sup> veuve Schmidt, à la Mulatière. (48)

**AVIS.** M. CHAMBRE, confiseur, rue Saint-Jean, prévient les personnes qui l'ont honoré de leur confiance qu'il ne tient plus son magasin de la rue Saint-Côme, et qu'il continue les mêmes affaires rue Saint-Jean. (47)

**A VENDRE** en gros ou en détail. — 20,000 Mûriers greffés plein-vent et mi-vent de première qualité.

PLEIN-VENT. MI-VENT.  
Au détail. . . . . 50 c. Au détail. . . . . 30 c.  
Au cent. . . . . 40 c. Au cent. . . . . 25 c.  
Au mille. . . . . 30 c. Au mille. . . . . 20 c.

Pour les commandes, s'adresser à M. Jean Gerin, faubourg Pont-l'Évêque, à Vienne, ou à M. Auguste Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, n° 5, aux Brotteaux. (6819)

**AVIS.** M. VESSIER, marchand papetier en gros et en détail, rue Vieille-Monnaie, passage Thiaffait, est actuellement rue du Commerce, n. 12, du côté du Jardin-des-Plantes. (1113)

### RABAIS ET PERFECTIONNEMENT.

Cartes de visite porcelaine. Les cent contenues dans une jolie boîte.

Cartes polies d'un côté. . . . . 3 f.  
Cartes polies des deux côtés. . . . 5 f.  
A la lithographie de H. Storek, place du Plâtre, passage Tolozan, au 4e.

Atelier spécial de gravures sur pierre, impressions de luxe et ordinaires pour le commerce et les administrations.

PRIX TRÈS MODÉRÉS. (1093)

### CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

De FRITZ SOLLIER,

Rue des Célestins, n. 6.

Manteaux, paletots, cabans, twines : Pour hommes, à 25 f. et au-dessus ; Pour enfants, à 12 f. et au-dessus. Dépôt chez M. Prost, chapelier, rue Lafont, n. 2, au même prix qu'en fabrique. (4984)

Prix de l'abonnement:  
6 f. par an pour toute  
la France;  
7 f. pour l'étranger.

# LE PÈRE DU PEUPLE, JOURNAL

Les N<sup>os</sup> paraîtront  
le 15 de chaque mois  
en un cahier de 32  
pages in-8<sup>o</sup>, à partir  
du 15 janvier 1846.

Des Maires, des Adjoints, des Conseillers municipaux, des Curés, des Instituteurs, des Electeurs,  
des Jurés, des Cultivateurs, des Ouvriers, des Fabricants, et de toutes  
les personnes qui savent lire.

Il leur enseigne leurs DEVOIRS, leurs DROITS et leurs INTÉRÊTS.  
Trois cent soixante directeurs divisionnaires concourent à la rédaction de ce journal.  
CAPITAL SOCIAL : 125,000 fr. divisé en 6,250 actions de 20 fr. chacune.  
Chaque action donne droit :  
1<sup>o</sup> A un abonnement pendant cinq ans au journal;  
2<sup>o</sup> A un dividende provenant des bénéfices nets de chaque année;  
3<sup>o</sup> Enfin, à une part proportionnelle dans la propriété et dans toutes les valeurs existant au moment de la liquidation de la société.

Le porteur de plus de 10 actions a droit à un intérêt de 6 0/0 par an et à un abonnement perpétuel au journal.  
Le journal *le Père du Peuple*, s'adressant à une classe nombreuse de lecteurs, ne peut manquer d'obtenir une masse considérable d'abonnés; arrivant seulement à 25,000, nombre facile à atteindre, les bénéfices seront au moins de 60 0/0 par an, et les actions vaudront plus de 400 fr.  
Les 600 premières actions ayant été souscrites, il a été dit dans l'acte passé chez M<sup>e</sup> Morand, notaire, rue Saint-Dominique, 17, à Lyon, que la société était définitivement constituée.  
La clôture des émissions des actions aura lieu le 6 janvier 1846 à sept heures du soir.

Modèle de souscription :  
Je, soussigné (noms, prénoms et qualités), déclare souscrire à actions du journal *le Père du Peuple*, déclarant adhérer en tout leur contenu aux statuts passés chez M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, et m'engage à en payer le montant après l'apparition du premier numéro de ce journal.  
Fait à (Signature.)  
NOTA. On demande, avec de forts appointements, un directeur divisionnaire dans chaque arrondissement de la France. Ecrire franco, à Lyon, à M. le directeur-général du *Père du Peuple*, rue Bourbon, 2, à l'entresol, où toutes les demandes d'actions et d'abonnements doivent être adressées.  
Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. (1121)

Librairie Médicale de Charles SAVY jeune,  
Place Louis-le-Grand, n. 14.

## LIVRES D'ÉTRENNES

AU RABAIS PAR SUITE DE FAILLITE.

Belles éditions illustrées, ouvrages de grands prix, gravures, heures, reliures de luxe, livres de tous genres pour cadeaux. (1118)

Librairie de PROSPER NOURTIER, rue de la Préfecture, 6.

## ÉTRENNES LITTÉRAIRES.

LES REINES DE FRANCE. Un beau vol. illustré d'un grand nombre de portraits.  
CONTES DE NODIER. Un vol. illustré de 10 belles gravures à l'eau-forte.  
NOUVELLES GENEVOISES de Toppffer. Un vol. illustré d'un grand nombre de vignettes.  
L'IRLANDE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE, illustrée par 64 gravures sur acier. Un beau volume in-4<sup>o</sup>.  
ŒUVRES CHOISIES DE GAVARNI. Un beau vol. orné de 80 dessins.  
LA BRETAGNE, par Pitre-Chevalier. Un vol. illustré de beaux dessins et vignettes.  
JÉRÔME PATUROT à la recherche d'une position sociale. Un vol. grand in-8<sup>o</sup>, orné d'un grand nombre de gravures et vignettes.  
LES PRÊTRES ILLUSTRES. Un beau volume orné d'un grand nombre de gravures.  
LES FAITS MÉMORABLES DE L'HISTOIRE DE FRANCE, par Michelout. Un beau volume illustré de 120 belles vignettes de Victor Adam.  
L'ÉDUCATION MATEERNELLE, par M<sup>me</sup> Amable Tastu. Un beau livre illustré, dédié à toutes les mères.

ASSORTIMENT DE BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS dans tous les genres, pour tous les âges et de tous les prix.

RELIURES ET CARTONNAGES.

LIVRES D'HEURES ET PAROISSIENS,

avec reliures ordinaires, en chagrin et en velours, garnis de fermoirs.

Collection complète des volumes publiés dans le format in-18, dit Charpentier.

Souscription à toutes les publications nouvelles.

Dépôt de livres étrangers. (1114)

## CARTE GÉNÉRALE DES CHEMINS DE FER DE FRANCE

Au prix de 2 f. coloriée.

Se vend chez M. Philippe BAUDIER, bureau d'abonnement aux journaux, rue Saint-Dominique, n. 11. (1103)

## VIEUX PONT-DE-PIERRE. DÉPART. — OCCASION.

Pour cause de prochain départ et de cessation d'articles, vente à 40 0/0 au-dessous du cours, sur le Pont-de-Pierre, n<sup>o</sup> 4, au BAZAR DES ARTS, près M. Piraud, orfèvre, d'une immense quantité d'articles pour fournitures de bureau. — 400 grosses de plumes métalliques de 45 c. à 3 f. — 500 douzaines de crayons de toutes fabriques de 25 c. à 1 f. 80 c. — 1,800 porte-plumes très variés de 2 c. à 2 f. — Cire, cachets gomme, sandaraque, porte-mines, compas, encre noire et de toutes couleurs, poudre, règles, équerres, cartes de visite, couleurs fines, encre de Chine, encrriers de tous modèles, et généralement tous les articles de bureau et de dessin. — 500 paires de bretelles en caoutchouc de 50 c. à 7 f. — Jarrettières, bourses de fantaisie, broserie, coutellerie, rasoirs à 1 f. 45 c. garantis, cadres, lithographies. — Dépôt d'albums et calendriers. — Très bel assortiment de jouets d'enfant et articles pour étrennes, très variés, d'une grande fraîcheur, et surtout à des prix très modiques. — Cirage supérieur à 60 0/0 de rabais. (46)

## PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 4<sup>e</sup>, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à SAINT-ÉENNE, à la pharmacie Rigollot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 55, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MAGASIN

PLACE DES TERREAUX, 19,  
Palais-des-Arts

Procédés de M. de Ruolz.

## DÉSIR ET ARQUICHE

SEULS CONCESSIONNAIRES.

FABRIQUE ET MAGASIN  
RUE TRAMASSAC, 22,  
à Lyon.

Couverts en pakfond argentés et en vermeil, ayant le poids, le son et la forme de l'argenterie. Réchauds, candélabres, lustres, lampes, flambeaux, plateaux unis et damasquinés, théières, chocolatières, lactières, marabouts, porte-huiliers, ménagères, plats ronds et ovales à filets et contours. Services de limonadiers et restaurateurs. Réparations de bronze et vieux plaqués. Expéditions pour la France et l'étranger. Ils exécutent sur commande et dessins en argent ou autres métaux. Le tout à prix fixe. (4964)

## COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

utorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée. La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	"	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVELL, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (3754)

### Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

### Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

## ALIMENTATION DES ENFANTS.

La substance la plus convenable et le plus facilement digérée par les jeunes enfants est sans contredit le RACHAOUT DES ARABES de Delangrenier. Cet aliment léger et délicieux est le SEUL qui ait été approuvé par l'Académie royale de médecine, seule AUTORITÉ qui offre garantie et CONFIANCE: aussi ne doit-il pas être confondu avec les imitations et contrefaçons qui surgissent chaque jour, et qui souvenent n'ont que l'avantage d'être indigestes ou IRRITANTES.

Dépôt dans les pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; ANDRÉ, place des Célestins, et LARDET, à LYON. Dans les faubourgs: Vial, à Vaise; Crolat, à Saint-Just; Rouvière, à la Croix Rousse; E. Galoffre, à la Guillotière. Dans le département: Arduin, à Amplepuis; Fayol et Dumas, à Saint-Genis; A. Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Martinet, à Saint-Etienne. (5058-7645)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES  
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon. (4495)

### SIROP DE VIAL

Contre les IRRITATIONS  
PRÉPARÉ AU SUC DE ROSES.

Ce Sirop est efficace pour combattre les MAUX D'ESTOMAC et les MALADIES DE POITRINE, les TOUX SÈCHES les plus opiniâtres, les RHUMES ou CATARRHES qu'il a souvent guéri lorsque tout autre moyen avait échoué. — Flacons de 3 fr. et de 1 fr. 80 c.

Dépôt général à la pharmacie, Grande-Rue, n. 5, à Vaise; à Lyon, chez MM. les pharmaciens CAMUSET, place des Carmes; BAYON, rue Neuve; ANDRÉ, aux Célestins; LIME, à Givors. (4408)

### SOCIÉTÉ VINICOLE,

Rue du Péral, 10, à Bellecour.

VINS ORDINAIRES ET VINS FINS  
de toutes qualités en cercles et en bouteilles.

BEAUJOLAIS et MACONNAIS :

La bouteille..... 50 c.  
Le litre..... 60

Tous les vins seront rendus à domicile.  
NOTA. — Une boîte de la Société est placée hôtel de Milan, aux Terreaux. (1106)

### SIROP D'ÉCORCE D'ORANGES, TONIQUE ANTI-NERVEUX, De J.P. LAROZE, pharmacien à Paris.

Les expériences de M. le baron LECLÈRE, docteur en médecine de la Faculté de Paris, prouvent son efficacité dans l'absence d'appétit, mauvaise digestion, convalescences traînantes, langueur, dépérissement, constipation, débilitation organique, gastralgie, gastrite aiguë ou chronique. — Prix: 5 f. le flacon avec la notice sur son application. — On évitera les contrefaçons en exigeant les cachet et signature Laroze.

Dépôts, à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13; Michel, pharmacien, à Tarare. (5049-7626)

### Rhumes, Catarrhes.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. 65 et c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande Rue, 36; Mâcon, FOURCNER-MOSSEL, pharmacien, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, 1. (5544)

### OBJETS D'ÉTRENNES ET D'UTILITÉ.

Bel assortiment de bijouterie en or des plus nouveaux goûts, le tout étiqueté. — Prix fixes très modérés.

A Lyon, rue Saint-Côme, au grand s. (6091)

AVIS. Les personnes qui désireraient apprendre les quadrilles mazurka, la valse mazurka, le cotillon mazurka, la polka ainsi que la valse à deux temps, peuvent s'adresser à M. Clairanson avec la certitude qu'elles apprendront toutes ces danses telles que M. Cellarius les a composées. Son cours de danse est, ainsi que les années précédentes, ouvert depuis huit heures du soir jusqu'à dix, pour les jeunes gens seulement, rue des Capucins, n<sup>o</sup> 2, au 3<sup>e</sup>. (16)

### FONTAINES A FILTRE

Pour la clarification et l'épuration des eaux fétides et bourbeuses.

Seule fabrique à Lyon, dirigée par M. LELOGÉ, de Paris, place Louis XVI, n<sup>o</sup> 2, aux Brotteaux. (1099)

### GAZ DE TARARE.

MM. les actionnaires du Gaz de Tarare sont priés d'échanger leurs titres provisoires contre des titres définitifs chez MM. Guyon et Olivier, bant quiers de la Compagnie, et d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu mardi 30 décembre, à midi, place Bellecour, n. 16. (1104)

### AU PALMIER,

Rue de l'Arbre-Sec, 31, Lyon.

Fabrique spéciale de sirops de QUET aîné. Prix très modérés. On trouve toujours dans cet établissement le sirop pectoral de mou de veau et le sirop concentré de salsepareille, avantageusement connus en France et à l'étranger. (8812)

### CAPSULES AU BAUME DE COPAHU

Pur, sans odeur ni saveur, pour la prompte guérison des écoulements récents ou chroniques, des pertes blanches, etc. — Prix actuel : 3 f. la boîte (au lieu de 4 f.). — Seul dépôt à Lyon, à la pharmacie, rue de la Préfecture, 5. (8813)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FLS,  
Rue de la Poudrière, 19.